

ENTRE L'ÉCOLE ET LA VILLE

L'ESPACE DE L'ENTRE-DEUX

Concours d'idées en architecture

LEAP

Avril 2019

1. PRÉSENTATION DU CONCOURS

1.1 Les objectifs du concours

1.2 Questions visant à orienter la réflexion des participants

1.3 L'espace de l'entre-deux

2. ÉCHÉANCIER

3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4. COMMUNICATIONS

5. DÉROULEMENT

5.1 Appel de candidatures

5.1.2 Dossiers de candidature

5.1.3 Transmission des dossiers de candidature

5.1.4 Sélection des équipes

5.2 Concours d'idées

5.2.1 Workshop

5.2.2 Prestations

5.2.3 Transmission des prestations

5.2.4 Jury

ENTRE L'ÉCOLE ET LA VILLE

1. PRÉSENTATION DU CONCOURS

Entre l'école et la ville est un concours étudiant lancé par le laboratoire d'étude de l'architecture potentielle (LEAP) dans le cadre d'un projet de recherche-crédation subventionné par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH). Le LEAP est un groupe de recherche interuniversitaire réunissant des chercheurs de l'Université de Montréal, de l'Université Concordia, de l'Université McGill et de l'UQAM. Le projet de recherche-crédation est dirigé par les professeurs Anne Cormier, Jean-Pierre Chupin et Georges Adamczyk de l'École d'architecture de l'Université de Montréal.

Ce projet vise à explorer le potentiel didactique de l'architecture dans son rapport avec la ville à travers l'étude et la conception des lieux de l'entre-deux. La problématique de l'innovation en matière d'architecture scolaire en centre-ville canadien au 21e siècle s'y trouve abordée dans une exploration des interfaces entre l'école et la ville. Il propose un mode d'investigation original prenant appui sur le concours d'idées. En architecture, un concours d'idées ne mène pas forcément à la construction du projet lauréat, son objectif étant de faire émerger des propositions innovantes et de contribuer activement au débat public. Le présent concours constitue le volet création de la recherche. Ses résultats seront analysés et accessibles en ligne, en français et en anglais, sur le site de Catalogue des Concours Canadiens (<http://www.ccc.umontreal.ca/>).

Six équipes choisies sur dossier bénéficieront d'une formation portant sur l'architecture scolaire lors d'un workshop le 1^{er} juin 2019. Les concurrents remettront leurs prestations en août. En septembre, un jury composé d'acteurs des domaines de l'architecture et de l'éducation les évaluera pour choisir un lauréat. La somme de 1 500\$ sera remise à chaque équipe pour sa participation et l'équipe lauréate recevra de plus un prix de 3 000\$.

1.1 Les objectifs du concours

Le concours *Entre l'école et la ville* vise à explorer des idées nouvelles pour les écoles en milieu urbain dense. Le but de ce concours est de provoquer chez les étudiants qui y participeront une réflexion critique portant sur l'architecture des écoles en centre-ville et sa capacité à introduire les écoliers à la qualité de leur milieu de vie. Les concurrents devront soulever des questions et formuler des propositions, qui intéresseront tant les spécialistes que l'ensemble des citoyens. Le concours d'idées *Entre l'école et la ville* porte sur l'architecture scolaire, et plus précisément, sur les lieux de l'entre-deux à l'interface de l'école et de la ville. Ces espaces font partie du quotidien des élèves et des enseignants, sans pour autant être dédiés exclusivement à l'enseignement.

Les chercheurs ont situé le projet à Montréal dans le quartier Griffintown qui a récemment connu une densification majeure et où il n'y a pas d'écoles primaires publiques. Le lieu d'intervention est la section sud-est du quadrilatère défini par les rues William, Eleanor, Ottawa et Murray où seraient préservés les édifices du 287, rue Eleanor et des 290-316, rue Murray.

À Montréal, comme dans plusieurs grandes villes canadiennes, la conception des écoles présente de nouveaux défis car le modèle généralisé de l'édifice monofonctionnel avec terrain de jeu extérieur au ras de la chaussée ne correspond plus aux réalités foncières des centres-villes. Or, les commissions scolaires peinent à faire évoluer ce modèle auprès des instances gouvernementales et à inciter des promoteurs à contribuer à ce changement.

Le concours d'idées *Entre l'école et la ville* invite les étudiants à concevoir un projet d'architecture à usage mixte qui comprendra une école primaire, des unités résidentielles et des commerces. Vraisemblablement, pour des raisons pratiques et économiques, l'édifice scolaire se situerait aux 3 ou 4 premiers étages. Certains de ses locaux pourraient être partagés avec le public à l'extérieur des heures de classe. Les unités résidentielles seraient principalement situées aux étages supérieurs tandis que les commerces seraient localisés au rez-de-chaussée, sur rue. L'enjeu du concours est de réfléchir aux lieux de l'entre-deux situés entre l'école et la ville mais aussi entre les espaces de natures et de fonctions différentes (ex : entre les unités résidentielles et l'école, entre l'intérieure et l'extérieur, etc.).

1.2 Questions visant à orienter la réflexion des participants

- Comment penser les interfaces entre l'école et la ville afin de favoriser la relation et l'interaction des jeunes avec le quartier et la ville ?
- Les formes, les matériaux et les espaces d'une école peuvent-ils sensibiliser les jeunes à l'architecture et à l'environnement urbain?
- Comment imaginer des connections entre les espaces de natures et de fonctions différentes pour enrichir l'expérience quotidienne des écoliers ?
- Les espaces de l'entre-deux peuvent-ils favoriser l'événementiel?
- Quels rapports perceptuels et visuels pourraient enrichir l'expérience de l'entre-deux?
- De quelles façons nouvelles l'école peut-elle s'insérer et affirmer sa présence dans la ville en densification?
- Dans les relations entre l'école et la ville, comment calibrer ouverture et sécurité?
- L'école doit-elle être un repère urbain, et si oui, comment?
- Comment l'architecture scolaire peut-elle encourager le dialogue entre les gens, qu'ils soient élèves, parents, enseignants, ou simplement du voisinage?

1.3 L'espace de l'entre-deux

La spatialité de l'entre-deux a été étudiée par l'architecte néerlandais Aldo van Eyck dès les années 1960 (*The Child, the City and the Artist*, 2008). Aldo van Eyck traite de l'articulation de lieux entre des espaces de fonctions différentes et de la conception d'une architecture appropriable ancrée dans l'urbanité. Ce faisant, il considère les terrains de jeux, petits espaces anodins souvent déterminants dans le rapport des enfants à la ville. Ces lieux de l'entre-deux et l'interface entre l'école et la ville ont été approfondis ensuite par l'architecte néerlandais Herman Hertzberger à travers ses écrits et ses nombreux projets d'écoles (*Lessons for Students in Architecture*, 1991; *Space and Learning*, 2008).

Les premiers projets d'Hertzberger traitent l'édifice scolaire comme une micro-ville. Il introduit les archétypes urbains (maisons, rue, place, etc.) dans la conception des espaces intérieurs et il établit une gradation spatiale du privé au public en présentant de nombreux espaces intermédiaires ou entre-deux (seuil, entrée, rue intérieure, galerie, escalier, etc.). Dans ses projets plus récents, l'édifice scolaire contribue encore autrement à la ville : il qualifie l'environnement urbain et offre des lieux publics.

Pour son projet de *l'École De Vogels* à Oegstgeest (2004), Herman Hertzberger prolonge la rue intérieure et la convertit en une grande place surélevée à l'air libre abritant un espace de récréation. Avec *l'École De Opmaat* à Arnhem (2004-2007), il poursuit la même idée l'appliquant à la topographie. Le grand toit incliné de l'école devient un parc urbain : un espace de socialisation verdoyant offrant une vue sur la ville. Dans le projet de *l'École Schalkwijk* à Haarlem, il construit aussi une place surélevée extérieure qui recouvre tout l'édifice. L'école devient une grande place urbaine, lieu de rencontre, d'échange et de jeu.

D'autres architectes ont récemment repensé la typologie des écoles en milieu urbain dense. Les cinq étages de *l'École primaire Marlborough* conçue en 2018 par Dixon Jones au cœur de Londres sont équipés de grandes terrasses. Ce sont des espaces de récréation et de socialisation ouverts sur la ville, mais non accessibles aux citoyens contrairement à ceux qu'Herman Hertzberger a conçus. La cour intérieure au rez-de-chaussée accueille les parents et les élèves alors que les terrasses sont réservées aux élèves et aux enseignants, un compromis entre ouverture et protection.

Les places, terrasses, parcs urbains ne sont que quelques exemples de lieux intermédiaires entre l'école et la ville, peut-être les plus évidents. À Montréal, les cours de récréation sont aussi des terrains de jeu accessibles au public lorsque l'école est fermée. Une analyse de projets ciblés nous a fait découvrir d'autres lieux de l'entre-deux, un éventail de dispositifs architecturaux : seuils, fenêtres, embrasures, modulés par des textures, des ombrages, des couleurs, et aussi par l'échelle de ces lieux.

2. ÉCHÉANCIER

Avril 2019	Lancement officiel du concours et début de l'appel de candidatures
22 avril 2019	Ouverture de la période de questions (appel de candidatures)
10 mai 2019	Fin de la période de questions (appel de candidatures)
17 mai 2019	Date limite d'envoi des dossiers de candidature
22 mai 2019	Annonce de la sélection des 6 équipes finalistes
	Ouverture de la période de questions (concours d'idées)
1er juin 2019	<i>Workshop</i> obligatoire portant sur l'architecture scolaire
23 août 2019	Fin de la période de questions (concours d'idées)
30 août 2019	Date limite de dépôt des projets
Septembre 2019	Tenue du jury de concours

Les résultats du concours seront annoncés à l'automne et les projets seront intégrés au Catalogue des Concours Canadiens. Ils seront ainsi accessibles au public. Une analyse complète du concours et de ses résultats sera par la suite effectuée par l'équipe de recherche du LEAP.

3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Les étudiants désirant participer au concours doivent former des équipes d'un minimum de 3 étudiant.e.s inscrit.e.s à la maîtrise dans une université québécoise. Au moins l'un.e de ces étudiant.e.s doit être inscrit.e ou admis.e à la maîtrise en architecture de l'Université de Montréal, de l'Université McGill ou de l'Université Laval. De plus tous les étudiant.e.s devront avoir été inscrits dans un programme universitaire au cours de l'hiver 2019.

Une preuve d'admissibilité est requise (lettre du registraire ou autre pièce confirmant l'inscription à un programme universitaire au cours de l'hiver 2019 et l'inscription à la maîtrise) pour chaque étudiant. Les étudiants ne peuvent être membres que d'une seule équipe. En s'inscrivant au concours, les étudiants s'engagent à développer un projet répondant aux exigences du concours.

Chaque équipe devra soumettre une lettre de recommandation provenant d'un professeur, d'un chargé de cours ou d'un chargé de formation pratique. Cette lettre témoignera du sérieux de la candidature de l'équipe.

Chaque équipe devra compléter la fiche d'inscription disponible sur le site web <https://leap-architecture.org/> comprenant un code d'identification et désigner un représentant. Le code d'identification doit être composé de trois lettres et de deux chiffres, ABC23 par exemple. Le représentant désigné sera la personne contact du groupe.

4. COMMUNICATIONS

Toutes les questions doivent être envoyées durant les périodes de questions par courriel à concours.leap@gmail.com. Lors de l'appel de candidature, les questions et les réponses seront affichées sur le site web du LEAP, lors du concours elles seront transmises à la personne contact de chaque groupe.

Les questions qui seront soulevées lors du *workshop* seront colligées et les réponses seront transmises à tous les concurrents.

5. DÉROULEMENT

5.1 Appel de candidatures

L'étape d'appel de candidatures est ouverte à un nombre illimité d'équipes. Les dossiers de candidature devront être transmis via *we transfer* aux organisateurs du concours à l'adresse « concours.leap@gmail.com » au plus tard le 17 mai 2019. Aucune proposition transmise après cette date ne sera considérée.

Les documents déposés seront utilisés par le LEAP dans le cadre de recherches.

5.1.2 Dossiers de candidature

Le dossier de candidature d'une équipe doit inclure :

5.1.2.1 La fiche d'inscription

5.1.2.2 Les preuves d'admissibilité de chaque membre de l'équipe

5.1.2.3 Une lettre de recommandation

5.1.2.4 Un document regroupant un portfolio et un texte exposant la vision du projet.

Ce document (PDF de 20 Mo maximum) doit compter au plus 13 pages (8½ x 11 paysage). Il doit préserver l'anonymat des candidats et être identifié comme suit : ECOVI_PORTFOLIO_VISION_ABC23.

5.1.2.4.1 Portfolio

Portfolio de travaux démontrant la capacité de créativité, d'innovation et de critique en design architectural de l'équipe.

Ce portfolio doit préserver l'anonymat des membres de l'équipe. Aucun nom ne doit y paraître (étudiants, professeurs, universités).

Maximum (10) pages

5.1.2.4.2 Vision

Texte rédigé en français ou en anglais, décrivant la vision de l'équipe quant au sujet du concours.

Les participants sont fortement encouragés à se référer, sans s'y restreindre ni s'y conformer strictement, aux questions suggérées dans la section 1 (Objectifs) du présent document. Le texte doit préserver l'anonymat des membres de l'équipe.

Maximum (3) pages

5.1.3 Transmission des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature doivent être transmis sous forme de dossier numérique compressé incluant toutes les pièces requises. Les dossiers doivent être identifiés comme suit ECOVI_ÉTAPE1_ABC23. Un avis de réception sera envoyé par courrier électronique au représentant de l'équipe.

5.1.4 Sélection des équipes

Les chercheurs du LEAP examineront les textes et portfolios des équipes dont la candidature est conforme afin de retenir six équipes pour poursuivre le concours. Ces six équipes se seront distinguées par la démonstration de leurs habiletés en recherche et en création, et surtout, pour leur approche et leur vision.

Le choix des équipes finalistes sera publié le 22 mai 2019 sur le site du LEAP. Chaque représentant d'équipe sera avisé des résultats par courrier électronique.

5.2 Concours d'idées

Le concours inclut la participation obligatoire des membres des équipes sélectionnées à un workshop d'une journée le samedi 1^{er} juin.

Par la suite, les prestations complètes des finalistes devront être transmises via *we transfer* aux organisateurs du concours à l'adresse « concours.leap@gmail.com » au plus tard le 30 août 2019. Chaque équipe ayant déposé une prestation complète à cette date recevra la somme de 1 500\$.

Les prestations seront utilisées par le LEAP dans le cadre de recherches, et à des fins d'exposition et de publication.

5.2.1 Workshop

Le workshop comprend en avant-midi deux conférences l'une de Mark Dudek et l'autre de Adam Wood, deux spécialistes de l'architecture scolaire. L'après-midi est dédié à des ateliers destinés à mieux informer les concurrents au sujet de l'architecture scolaire et des habilités motrices et perceptuelles des enfants. Les membres de chaque équipe se répartiront dans les différents ateliers où ils retrouveront les conférenciers de l'avant-midi ainsi que des spécialistes de l'éducation.

5.2.2 Prestations

Les prestations doivent préserver l'anonymat des candidats et doivent comprendre :

5.2.2.1 Document écrit

Un texte d'au moins 2 000 mots exposant les idées proposées par l'équipe.

Le texte doit comporter un titre et peut inclure des illustrations pour appuyer l'argumentaire.

Format: maximum de (4) pages 11x17 (format paysage, une police de 11 pt au minimum. L'usage de la couleur est permis. Ce texte devra être sauvegardé en format PDF (maximum de 20 Mo) et identifié comme suit : ECOVI_REFL_ABC23.pdf

5.2.2.2 Présentation graphique

Trois planches (A, B et C) format paysage sauvegardées en format PDF (maximum de 200 Mo par planche) et pouvant être imprimées (donc lisibles) en A1 et en A3.

Définition : 300 dpi.

Les planches doivent comprendre un texte de 200 mots résumant le projet et expliquant les éléments clés et les principales idées.

La présentation du projet doit refléter une réflexion critique portant sur l'architecture des écoles en centre-ville et sa capacité à introduire les écoliers à la qualité de leur milieu de vie. Néanmoins, dans l'optique d'une large diffusion, les méthodes de représentation doivent également favoriser la compréhension du projet par un public élargi.

Les dessins apparaissant sur les panneaux doivent être accompagnés d'une échelle graphique.

Planche A :

- titre du projet
- schémas conceptuels libres
- coupes-perspectives exprimant la spatialité de l'entre-deux

NOTE : Ce type de dessin peut facilement être réalisé à partir d'un modèle SketchUp en manipulant simplement la profondeur de champ. Des explications techniques et des exemples de dessins seront disponibles en annexe aux documents du concours à la fin du mois de mai.

Identification : ECOVI_A_ABC23

Planche B :

- plans et coupes sommaires (1 :250)

Identification : ECOVI_B_ABC23

Planche C :

- plan d'implantation (1 :500)
- plan clé des vignettes (1 :500)
- vignettes – point de vue d'un enfant : vers l'école
- vignettes – point de vue d'un enfant : de l'intérieur de l'école vers l'extérieur

Identification : ECOVI_C_ABC23

5.2.2.3 Fiche projet

Les équipes doivent soumettre une fiche projet comprenant le texte résumé de 200 mots présenté sur les planches. Le texte doit être accompagné de 3 images représentant clairement les principales idées du projet.

Format: maximum de (2) feuilles 8½ x 11. Ce document devra être sauvegardé en format PDF (maximum de 20 Mo).

Identification : ECOVI_FICHE_ABC23.pdf

5.2.3 Transmission des prestations

Les prestations doivent être transmis sous forme de dossier numérique compressé incluant toutes les pièces requises. Les dossiers doivent être identifiés comme suit ECOVI_ÉTAPE2_ABC23. Un avis de réception sera envoyé par courrier électronique au représentant de l'équipe.

5.2.4 Jury

En septembre 2019, le jury évaluera les 6 propositions et décernera un prix au meilleur projet. Le prix sera attribué sur la base de la contribution à la création, à l'innovation et à la critique architecturale et urbaine dans le contexte de l'architecture scolaire en centre-ville.

Le jury inclut des spécialistes de l'architecture et de l'éducation. Le jury ne comprend aucun membre du LEAP, qu'ils soient chercheurs ou associés. Les noms des membres du jury seront connus et communiqués prochainement par le biais du site Internet du LEAP (<https://leap-architecture.org/>).

Dans l'évaluation de chacun des projets, les membres du jury tiendront compte, entre autres, des critères suivants:

- la capacité à introduire les écoliers à leur milieu de vie
- l'articulation des lieux de l'entre-deux à l'interface de l'école et de la ville
- l'intégration de l'école à un édifice à usages mixtes qui soit aussi ouvert aux citoyens